



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8
Code du produit : Flair Dual Brush; 2199386
Description du produit : Inks for Papermate Mate Flair Dual Brush pen; Inks for PM FLAIR DUAL pens
Type de produit : Liquide.
Autres moyens d'identification : PAPERMATE FLAIR DUAL BRUSH PENS; PM FLAIR DUAL ASST; Flair Dual Brush; 2199386

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Non applicable.

Utilisations non recommandées

Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NWL France SAS
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 - Colombes
France.

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Aftersales.SERVICE@newellco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

Numéro de téléphone :

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA

Acute Tox. 4, H302
Eye Irrit. 2, H319

INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP

Acute Tox. 4, H302
Eye Irrit. 2, H319

INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN

Date d'édition/Date de révision : 10/20/2023 **Date de la précédente édition** : 10/20/2023 **Version** : 1.01 1/25

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Acute Tox. 4, H302
Eye Irrit. 2, H319

INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI

Acute Tox. 4, H302
Eye Irrit. 2, H319

INK- WM2475 FLAIR GBL RED

Acute Tox. 4, H302
Eye Irrit. 2, H319

INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD

Eye Irrit. 2, H319

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : 3.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue
3.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue
25.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Composants d'écotoxicité inconnue : Contient 3.8 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA



INK- WM1260 FLAIR GBL BLACK
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP



INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN



INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI



INK- WM2475 FLAIR GBL RED



INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Mention d'avertissement	: INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA INK- WM1260 FLAIR GBL BLACK INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI INK- WM2475 FLAIR GBL RED INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD	Attention Pas de mention d'avertissement. Attention Attention Attention Attention Pas de mention d'avertissement. Attention
Mentions de danger	:	
Conseils de prudence		
Généralités	: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
Prévention	: Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Se laver soigneusement après manipulation.	
Intervention	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.	
Stockage	: Non applicable.	
Élimination	: Non applicable.	
Ingrédients dangereux	: INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol	
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Non applicable.	
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	: Non applicable.	
Exigences d'emballages spéciaux		
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.	
Avertissement tactile de danger	: Non applicable.	

2.3 Autres dangers

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	REACH #: 01-2119457857-21 CE: 203-872-2 CAS: 111-46-6 Index: 603-140-00-6	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
INK- WM1260 FLAIR GBL BLACK hydrogéno[4-[[4-(diéthylamino)phényl][4-[éthyl(3-sulfonatobenzyl)amino]phényl]méthylène]cyclohexa-2,5-diène-1-ylidène](éthyl)(3-sulfonatobenzyl)ammonium, sel de sodium	CE: 223-942-6 CAS: 4129-84-4	<2.5	Aquatic Chronic 2, H411	-	[1]
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	REACH #: 01-2119457857-21 CE: 203-872-2 CAS: 111-46-6 Index: 603-140-00-6	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol	REACH #: 01-2119457857-21 CE: 203-872-2 CAS: 111-46-6 Index: 603-140-00-6	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	REACH #: 01-2120761540-60 CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Index: 613-088-00-6	<0.01	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1,	ETA [oral] = 1020 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.05% M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

H410					
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI					
2,2'-oxybiséthanol	REACH #: 01-2119457857-21 CE: 203-872-2 CAS: 111-46-6 Index: 603-140-00-6	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
INK- WM2475 FLAIR GBL RED					
2,2'-oxybiséthanol	REACH #: 01-2119457857-21 CE: 203-872-2 CAS: 111-46-6 Index: 603-140-00-6	≥25 - ≤50	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
2-aminoéthanol	CE: 205-483-3 CAS: 141-43-5	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	ETA [oral] = 1720 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM					
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	REACH #: 01-2120761540-60 CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Index: 613-088-00-6	<0.01	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	ETA [oral] = 1020 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.05% M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	[1]
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD					
2,2'-oxybiséthanol	REACH #: 01-2119457857-21 CE: 203-872-2 CAS: 111-46-6 Index: 603-140-00-6	≥10 - <25	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	ETA [oral] = 500 mg/kg	[1]
2-aminoéthanol	CE: 205-483-3 CAS: 141-43-5	≤0.3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	ETA [oral] = 1720 mg/kg ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
aniline	CE: 200-539-3 CAS: 62-53-3 Index: 612-008-00-7	<0.01	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	ETA [oral] = 250 mg/kg ETA [dermique] = 300 mg/kg ETA [inhalation	[1] [2]

Date d'édition/Date de révision

: 10/20/2023

Date de la précédente édition

: 10/20/2023

Version : 1.01

5/25

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

			Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	(gaz) = 125 ppm STOT RE 1, H372: C ≥ 1% STOT RE 2, H373: 0.2% ≤ C < 1% M [aigu] = 10 M [chronique] = 10	
--	--	--	--	---	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2-aminoéthanol	Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 1 ppm 8 heures. VME: 2.5 mg/m³ 8 heures. VLE: 7.6 mg/m³ 15 minutes. VLE: 3 ppm 15 minutes.
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2-aminoéthanol	Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME: 1 ppm 8 heures. VME: 2.5 mg/m³ 8 heures. VLE: 7.6 mg/m³ 15 minutes. VLE: 3 ppm 15 minutes.
aniline	Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires indicatives (arrêté du 30-06-2004 modifié) VME: 2 ppm 8 heures. VME: 7.74 mg/m³ 8 heures. VLE: 19.35 mg/m³ 15 minutes. VLE: 5 ppm 15 minutes.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m³	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m³	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	43 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	60 mg/m³	Opérateurs	Local

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	43 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	60 mg/m ³	Opérateurs	Local
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	43 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	60 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.345 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.966 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.2 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	6.81 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	43 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	60 mg/m ³	Opérateurs	Local
INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

2-aminoéthanol	DNEL	Long terme Voie cutanée	43 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	60 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.18 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.28 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.51 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	1 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
INK - WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.345 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.966 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.2 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	6.81 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2,2'-oxybiséthanol	DNEL	Long terme Inhalation	44 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	12 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	21 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	43 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	60 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.18 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.28 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	0.51 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	1 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
2-aminoéthanol	DNEL	Long terme Voie orale	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
aniline	DNEL	Long terme Voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Inhalation	7.7 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	15.4 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	:
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:
Inflammabilité	: Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	:
Point d'éclair	: Vase clos: >100°C (>212°F)
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
pH	: 7 à 9
Viscosité	: Dynamique: 2 à 4.3 mPa·s
Solubilité(s)	:
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:
Pression de vapeur	: Non disponible.
Taux d'évaporation	:
Densité relative	:
Masse volumique	:
Densité de vapeur	: Non disponible.
Propriétés explosives	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Caractéristiques particulières	
Taille des particules moyenne	: Non applicable.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	:
-------------------	---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: Aucune donnée spécifique.

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	11890 mg/kg 12000 mg/kg	- -
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	11890 mg/kg 12000 mg/kg	- -
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	11890 mg/kg 12000 mg/kg	- -
1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	DL50 Voie orale	Rat	1020 mg/kg	-
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	11890 mg/kg 12000 mg/kg	- -
INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	11890 mg/kg 12000 mg/kg	- -
2-aminoéthanol	DL50 Voie orale	Rat	1720 mg/kg	-
INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM 1,2-benzisothiazol-3(2H)- one	DL50 Voie orale	Rat	1020 mg/kg	-
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2,2'-oxybiséthanol	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	11890 mg/kg 12000 mg/kg	- -
2-aminoéthanol	DL50 Voie orale	Rat	1720 mg/kg	-
aniline	CL50 Inhalation Gaz. DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Rat Rat Rat	250 ppm 1400 mg/kg 250 mg/kg	1 heures - -

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8					
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques					
Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	1433.5 500	N/A 11890	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	1433.9 500	N/A 11890	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2000 500 1020	N/A 11890 N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol	1463.3 500	N/A 11890	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A
INK- WM2475 FLAIR GBL RED INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol 2-aminoéthanol	1934.0 500 1720	N/A 11890 1100	N/A N/A N/A	N/A N/A 11	N/A N/A N/A
INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	1020	N/A	N/A	N/A	N/A
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2,2'-oxybiséthanol 2-aminoéthanol aniline	2283.1 500 1720 250	N/A 11890 1100 300	N/A N/A N/A 125	N/A N/A 11 N/A	N/A N/A N/A N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	112 mg l 500 mg	-
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	112 mg l 500 mg	-
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	112 mg l 500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	48 heures 5	-

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8					
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques					
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol	Yeux - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant	Lapin Humain Lapin	- - -	% 50 mg 72 heures 112 mg l 500 mg	- - -
INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol	Yeux - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant	Lapin Humain Lapin	- - -	50 mg 72 heures 112 mg l 500 mg	- - -
2-aminoéthanol	Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant moyen	Lapin Lapin Lapin	- - -	250 ug 505 mg	- -
INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	48 heures 5 %	-
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2,2'-oxybiséthanol	Yeux - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant Peau - Faiblement irritant	Lapin Humain Lapin	- - -	50 mg 72 heures 112 mg l 500 mg	- - -
2-aminoéthanol	Yeux - Irritant puissant Peau - Irritant moyen	Lapin Lapin Lapin	- - -	250 ug 505 mg	- -
aniline	Yeux - Irritant moyen Peau - Irritant moyen	Lapin Lapin	- -	24 heures 20 mg 24 heures 20 mg	- -

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD aniline	Catégorie 1	-	-

Danger par aspiration

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.
Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction :

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	Aiguë CL50 75200000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	Aiguë CL50 75200000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aiguë CL50 75200000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 97 ppb Eau douce Aiguë CL50 10 à 20 mg/l Eau douce Aiguë CL50 167 ppb Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Ceriodaphnia dubia Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol	Aiguë CL50 75200000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol 2-aminoéthanol	Aiguë CL50 75200000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 8.42 mg/l Eau douce Aiguë CL50 >100000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 170 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Algues - Desmodesmus subspicatus Crustacés - Crangon crangon - Adulte Poisson - Carassius auratus	96 heures 72 heures 48 heures 96 heures
INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aiguë CE50 97 ppb Eau douce Aiguë CL50 10 à 20 mg/l Eau douce Aiguë CL50 167 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Ceriodaphnia dubia Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 48 heures 96 heures
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2,2'-oxybiséthanol 2-aminoéthanol	Aiguë CL50 75200000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 8.42 mg/l Eau douce Aiguë CL50 >100000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 170 mg/l Eau douce Aiguë CE50 175000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 20000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 44 µg/l Eau douce Aiguë CL50 80 µg/l Eau douce Aiguë CL50 7600 µg/l Eau douce Chronique NOEC 90000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.004 mg/l Eau douce Chronique NOEC 0.422 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Algues - Desmodesmus subspicatus Crustacés - Crangon crangon - Adulte Poisson - Carassius auratus Algues - Chlorella pyrenoidosa Algues - Selenastrum sp. Crustacés - Ceriodaphnia dubia Daphnie - Daphnia magna Poisson - Carassius auratus - Œuf Algues - Chlorella pyrenoidosa Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Embryon	96 heures 72 heures 48 heures 96 heures 72 heures 96 heures 48 heures 48 heures 4 jours 72 heures 21 jours 32 jours
aniline			

Conclusion/Résumé : Non disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA 2,2'-oxybiséthanol	-1.98	100	faible
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP 2,2'-oxybiséthanol	-1.98	100	faible
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN 2,2'-oxybiséthanol	-1.98	100	faible
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI 2,2'-oxybiséthanol	-1.98	100	faible
INK- WM2475 FLAIR GBL RED 2,2'-oxybiséthanol 2-aminoéthanol	-1.98 -1.31	100 -	faible faible
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD 2,2'-oxybiséthanol 2-aminoéthanol aniline	-1.98 -1.31 0.91	100 - 2.6	faible faible faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non disponible.	Non disponible.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non disponible.	Non disponible.	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non disponible.	Non disponible.	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Non inscrit

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Nom du produit/composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD aniline	Limites d'exposition professionnelle - France	aniline	Carc. C2, Muta. M2	-

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : **INK- WM2475 FLAIR GBL RED**
2-aminoéthanol RG 49, RG 49bis

INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD
2-aminoéthanol RG 49, RG 49bis
aniline RG 15, RG 15bis

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.	
Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds	
Non inscrit.	
Liste d'inventaire	
Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie : Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon (ISHL) : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.	
Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP N/A = Non disponible PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH SGG = Groupe de séparation vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	
Classification	Justification
INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul Méthode de calcul
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul Méthode de calcul
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul Méthode de calcul
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul Méthode de calcul
Date d'édition/Date de révision : 10/20/2023	Date de la précédente édition : 10/20/2023
Version : 1.01 22/25	

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8	
RUBRIQUE 16: Autres informations	
INK- WM2475 FLAIR GBL RED Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul Méthode de calcul
INK - WM5768 FLAIR GBL MARIGOLD Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

INK- WM9676 FLAIR GBL TL GUAVA H302 H319	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux.
INK- WM1260 FLAIR GBL BLACK H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
INK- WM3636 FLAIR GBL TL SURFS UP H302 H319	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux.
INK- WM4638 FLAIR GBL LIME GREEN H302 H315 H317 H318 H319 H400 H410	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
INK- WM8475 FLAIR GBL TL ORCHID LEI H302 H319	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux.
INK- WM2475 FLAIR GBL RED H302 H312 H314 H318 H319 H332	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation.
INK- WM3660 FLAIR GBL BLUEBERRY BUBBLE GUM H302 H315 H317 H318 H400 H410	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PAPERMATE FLAIR DUAL ASST BL8

RUBRIQUE 16: Autres informations

INK - WM5768

FLAIR GBL

MARIGOLD

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

INK- WM9676 FLAIR

GBL TL GUAVA

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

INK- WM1260 FLAIR

GBL BLACK

Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
-------------------	--

INK- WM3636 FLAIR

GBL TL SURFS UP

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

INK- WM4638 FLAIR

GBL LIME GREEN

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

INK- WM8475 FLAIR

GBL TL ORCHID LEI

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

INK- WM2475 FLAIR

GBL RED

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B

INK- WM3660 FLAIR

GBL BLUEBERRY

BUBBLE GUM

Date d'édition/Date de révision

: 10/20/2023

Date de la précédente édition : 10/20/2023

Version : 1.01

24/25

RUBRIQUE 16: Autres informations

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

INK - WM5768 FLAIR

GBL MARIGOLD

Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Carc. 2	CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Muta. 2	MUTAGÉNITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

Date d'impression : 10/20/2023

Date d'édition/ Date de révision : 10/20/2023

Date de la précédente édition : 10/20/2023

Version : 1.01

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.